

## REF-INC- Référent Sécurité Incendie Technique

## Objectifs :

- Savoir gérer les équipements de sécurité,
- Savoir analyser et gérer un dysfonctionnement sur une installation de sécurité,
- Savoir sensibiliser le personnel aux règles élémentaires de sécurité.
- Connaître les bases de la réglementation incendie

## Public concerné :

Personnel technique désigné

## Organisation :



## Effectifs :

De 4 à 10 personnes

## Durée de la formation :

14 heures.

## Matériel pédagogique :

- Utilisation du SSI de l'établissement,
- Bouclier thermique pour le permis feu
- Machine à fumée

## Intervenant :

Formateur SSIAP3 spécialiste de la gestion des ERP et ERT

## Méthodes pédagogiques :

Apprentissage par la mise en situation, cas concret et démonstration par le formateur.

## Validation de la formation :

Attestation individuelle de formation  
Signature du registre de sécurité

## Formations en intra-entreprises

(dans vos locaux, dates à votre convenance)

## Cadre réglementaire :



- Arrêté du 25 juin 1980 (dispositions générales),
- Dispositions particulières selon l'établissement

## Contact :



1044 Chemin des ASPRES, 06410 BIOT  
Tel : 06.34.24.29.19. - @ : contact@prevensi.fr  
N° SIRET : 518 694 542 00011 Code APE : 8559B

## Programme de formation :

## Alternance entre la théorie et la pratique

- Généralités sur la prévention (ERP/ERT),
- La combustion et le comportement au feu,
- La desserte et l'accessibilité,
- La résistance au feu des structures,
- Le classement des locaux,
- La distribution intérieure,
- Les dégagements, l'évacuation, le transfert horizontal,
- Le désenfumage,
- L'éclairage, les moyens de secours,
- Les systèmes de sécurité incendie (SSI),
- Les vérifications périodiques obligatoires,
- Les permis feu,
- Le registre de sécurité.

## Pratique :

- Exercices pratiques sur le SSI,
- Exercices pratiques sur l'établissement d'un permis feu,
- Cas concrets de prévention,
- Visite technique du site.

## Livret de cours :

Un livret de synthèse du cours est remis à chaque stagiaire.

Un cahier d'exploitation des équipements de sécurité de l'établissement est remis pour le site.

